

Question présentée par le député :

M. Roger Deneys

Date de dépôt : 11 mai 2017

## Question écrite urgente

### Office cantonal de la détention : situation des établissements pénitentiaires genevois au 31 décembre 2016 (bis), suite et fin ?

Dans sa réponse du 18 janvier 2017 à ma question écrite urgente QUE 575<sup>1</sup> intitulée « Situation des établissements pénitentiaires genevois au 31 décembre 2016 », le Conseil d'Etat évoquait « *l'application des principes de proportionnalité et d'efficacité* » pour nous informer « *qu'un bilan statistique de l'année 2016 sera produit par l'OCD dans le cadre de son rapport annuel* » et que « *celui-ci sera rendu au mois d'avril 2017 et offrira une vision statistique des principaux axes d'analyse* » pour ne pas répondre à l'ensemble des questions posées par votre serviteur.

Outre le fait que cette façon de procéder du Conseil d'Etat pour ne pas répondre à une question écrite urgente est un peu particulière et relativement peu respectueuse des dispositions légales en vigueur (d'autant plus qu'il aurait sans autre été possible de (me) demander un délai supplémentaire pour répondre à mes questions si cela s'était avéré nécessaire), à la lecture du rapport annuel de l'OCD, force est de constater qu'il n'est pas du tout répondu aux questions restées sans réponse de la QUE 575.

Le Conseil d'Etat peut-il en conséquence, maintenant que le rapport annuel de l'OCD a été publié, nous transmettre les informations suivantes au 31 décembre 2016 pour chaque établissement pénitentiaire genevois, en catégorisant les détenus selon la durée de la détention de la façon suivante : depuis moins d'une semaine, moins d'un mois, moins de trois mois, moins de six mois, moins d'un an, moins de deux ans, moins de trois ans, moins de quatre ans et plus de quatre ans :

---

<sup>1</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00575A.pdf>

- le nombre de détenus en détention préventive, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de détenus suisses, le nombre de détenus étrangers, le nombre de détenus domiciliés légalement dans le canton de Genève, le nombre de détenus « concordataires », le nombre de détenus avec titre de séjour, le nombre de détenus sans titre de séjour ?
- le nombre de détenus en exécution de peine, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de détenus suisses, le nombre de détenus étrangers, le nombre de détenus domiciliés légalement dans le canton de Genève, le nombre de détenus « concordataires », le nombre de détenus avec titre de séjour, le nombre de détenus sans titre de séjour ?
- le nombre de détenus en exécution de mesures, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de détenus suisses, le nombre de détenus étrangers, le nombre de détenus domiciliés légalement dans le canton de Genève, le nombre de détenus « concordataires », le nombre de détenus avec titres de séjour, le nombre de détenus sans titres de séjour ?

Par ailleurs, le Conseil d'Etat évoquant dans sa réponse à la QUE-575 le fait que « *Les statistiques demandées, sous l'angle des nombreux critères et catégories de personnes détenues, relèvent d'un niveau d'analyse et de détail particulièrement fin qui démultiplie de manière exponentielle le nombre de données chiffrées à produire* » alors qu'il semble s'agir de statistiques élémentaires que la direction de l'OCD devrait pouvoir analyser pour ainsi dire en temps réel pour mener à bien sa mission, serait-il possible de nous indiquer combien de temps et quels moyens auront été consacré à ces réponses et pour quelle raison l'OCD ne dispose pas actuellement d'un tel outil de pilotage permettant d'obtenir de telles informations consolidées en temps réel ?